



- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2005 transmis par courrier le 26 janvier 2006,
- 2) Rapport des délibérations prises par le Bureau depuis le dernier comité syndical dans le cadre des délégations d'attribution,
- 3) Comptes administratifs 2005 :
  - \* Budget général avec détail par service
  - \* Budget annexe eau potable
  - \* Budget annexe assainissement général
  - \* Budget annexe SPANC
- 4) Comptes de gestion 2005,
- 5) Affectation des résultats,
- 6) Budgets prévisionnels 2006 :
  - \* Budget général avec détail par service
  - \* Budget annexe eau potable
  - \* Budget annexe assainissement général
  - \* Budget annexe SPANC
- 7) Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif,
- 8) Questions diverses,
- 9) Informations diverses.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Il a été adressé à chaque membre à l'appui de la convocation les documents suivants :

**Comptes administratifs 2005 :**

1. budget général par services
2. Budget annexe A.E.P.
3. Budget annexe Assainissement Général
4. Budget annexe S.P.A.N.C.

**Projets de budgets prévisionnels 2006 :**

5. budget général par services
6. budget annexe A.E.P.
7. budget annexe Assainissement Général et budget annexe S.P.A.N.C.
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement non Collectif

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical en date du 9 décembre 2005 transmis par courrier le 26 janvier 2006 est adopté à l'unanimité.

# **RAPPORT DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE**

## **1) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 BUDGET ANNEXE A.E.P.**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau décide les ouvertures de crédits suivants :

### **Dépenses d'exploitation :**

Compte 605 achats de matériel AEP : + 20 000 €

### **Recettes d'exploitation :**

Compte 7475 Participations des collectivités et EP: + 20 000 €

- :- :- :- :- :- :- :- :-

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2005**

Monsieur le Président, invite Monsieur MAES, Directeur, à présenter les comptes administratifs 2005 suivants :

- budget général
- budget annexe eau potable
- budget annexe assainissement général
- budget annexe S.P.A.N.C.

et propose aux membres que le vote de chaque compte administratif ait lieu après la présentation de l'ensemble des budgets. Le comité syndical, accepte à l'unanimité.

A noter que ces comptes administratifs sont en adéquation avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur.



## BUDGET GENERAL

	ADMINISTRATION GALE			ELECTRIFICATION RURALE			ECLAIRAGE PUBLIC			TOTAUX REALISES
	Réalisés	Reports	Totaux	Réalisés	Reports	Totaux	Réalisés	Reports	Totaux	
Dépenses exploit.	336.935,73 €	0	336.935,73 €	82.981,50 €	0	82.981,50 €	110.781,62 €	0	110.781,62 €	530.698,85 €
Recettes exploit.	336.935,73 €	0	336.935,73 €	778.304,04 €	0	778.304,04 €	109.493,95 €	0	109.493,95 €	1.224.733,72 €
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultats	0	0	0	695.322,54 €	0	695.322,54 €	- 1.287,67 €	0	- 1.287,67 €	694.034,87 €
Dépenses investis.	326.823,09 €	0	326.823,09 €	475.999,35 €	90.008,50 €	566.007,85 €	121.732,20 €	1.324,64 €	123.056,84 €	1.015.887,78 €
Recettes investis.	351.284,27 €	0	351.284,27 €	461.319,96 €	114.795,37 €	576.115,33 €	137.583,13 €	1.324,64 €	138.907,77 €	1.066.307,37 €
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultats	24.461,18 €	0	24.461,18 €	- 14.679,39 €	24.786,87 €	10.107,48 €	15.850,93 €	0	15.850,93 €	50.419,59 €
RESULTATS	24.461,18 €	0	24.461,18 €	680.643,15 €	24.786,87 €	705.430,02 €	14.563,26 €	0	14.563,26 €	744.454,46 €

D'où un excédent global de clôture de 744.454,46 €

## **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

	REALISES	REPORTS	TOTAUX
<u>Section d'exploitation :</u>			
Dépenses :	548.347,79 €	0	548.347,79 €
Recettes :	805.824,96 €	0	805.824,96 €
	-----	-----	-----
Excédent :	257.477,17 €	0	257.477,17 €

	REALISES	REPORTS	TOTAUX
<u>Section d'investissement :</u>			
Dépenses :	118.520,60 €	29.000,00 €	147.520,60 €
Recettes :	156.302,79 €	0	156.302,79 €
	-----	-----	-----
Excédents :	37.782,19 €	0	8.782,19 €
EXCEDENTS :	295.259,36 €	- 29.000,00 €	266.259,36 €

D'où un excédent global de clôture de 295.259,36 €

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL**

### Section d'exploitation :

Dépenses : 129.654,09 €  
Recettes : 138.139,03 €

-----  
Excédent : 8.484,94 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 8.836,05 €  
Recettes : 0,00 €

-----  
Résultat : - 8.836,05 €

D'où un déficit global de clôture de 351,11 €

## **BUDGET ANNEXE S.P.A.N.C.**

### Section d'exploitation :

Dépenses : 115.197,02 €  
Recettes : 123.434,10 €

-----  
Excédent : 8.237,08 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 5.831,46 €  
Recettes : 2.859,13 €

-----  
Déficit : - 2.972,33 €

D'où un excédent global de clôture de 5.264,75 €

Monsieur le Président quitte la séance et confie la présidence à Monsieur Bernard BESTEL, Vice-Président, qui soumet à l'approbation du comité syndical ces quatre comptes administratifs 2005 en conformité avec les comptes de gestion du Receveur.

## **1) ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 24 mars 2005 approuvant les budgets primitifs 2005 (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC),

Vu les décisions modificatives prises lors du Bureau des :

- Décision modificative budgétaire du 18/01/2005 (budget annexe A.E.P.)
- Décision modificative budgétaire du 18/11/2005 (budget annexe SPANC)
- Décision modificative budgétaire du 20/01/2006 (budget annexe A.E.P.)

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC).

Après avis favorable du Bureau syndical en date du 17 février 2006,

Après en avoir délibéré, après que le Président ait quitté la séance, le Comité Syndical décide par 101 voix pour et 0 voix contre :

*Article 1 :*

D'adopter les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) de l'exercice 2005 arrêtés comme suit :

**Budget principal :**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>
DEPENSES	924.554,64 €	530.698,85 €
RECETTES	950.187,36 €	1.224.733,72 €
EXCEDENTS	25.632,72 €	694.034,87 €

**Budget annexe eau potable :**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>
DEPENSES	118.520,60 €	548.347,79 €
RECETTES	156.302,79 €	805.824,96 €
EXCEDENTS	37.782,19 €	257.477,17 €

**Budget annexe assainissement général :**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>
DEPENSES	8.836,05 €	129.654,09 €
RECETTES	0	138.139,03 €
RESULTATS	- 8.836,05 €	8.484,94 €

**Budget annexe S.P.A.N.C. :**

SSE Comité Syndical du 10/03/2006



	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>
DEPENSES	5.831,46 €	115.197,02 €
RECETTES	2.859,13 €	123.434,10 €
RESULTATS	- 2.972,33 €	8.237,08 €

## **2) ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2005**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur syndical, pour l'année 2005,

Considérant la concordance des comptes de gestion (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur syndical avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avis favorable du Bureau syndical en date du 17 février 2006

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide par 101 voix pour et 0 voix contre :

### Article 1 :

D'adopter les comptes de gestion du Receveur syndical (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) de l'année 2005 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) pour l'année 2005.

### Article 2 :

Le Président du syndicat,  
Le Receveur de la collectivité,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **3) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU BUDGET PRINCIPAL**

---

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 694.034,87 € se décomposant de la façon suivante :

- service Administration Générale :	0
- service Electrification Rurale :	695.322,54 €
- service Eclairage Public :	- 1.287,67 €
	-----
	<b>694.034,87 €</b>

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 25.632,72 € se décomposant de la façon suivante :

- service Administration Générale :	24.461,18 €
- service Electrification Rurale :	- 14.679,39 €
- service Eclairage Public :	15.850,93 €
	-----
	<b>25.632,72 €</b>

Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget les résultats comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 694.034 € se décomposant comme suit :

- service Electrification Rurale :	695.322 €
- service Eclairage Public :	- 1.288 €
	-----
	694.034 €

### **4) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

---

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 257.477,17 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 37.782,19 €

Décide, sur proposition du Président, d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 257.477,17 €

## **5) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL**

---

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 8.484,94 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 8.836,05 € mais ne nécessite pas de besoins en financement pour l'exercice 2006.

Décide, sur proposition du Président, d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 8.484,94 €

## **6) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU BUDGET ANNEXE SPANC**

---

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 8.237,08 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 2.972,33 € mais ne nécessite pas de besoins en financement pour l'exercice 2006.

Décide, sur proposition du Président, d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 8.237,08 €

## **BUDGETS PREVISIONNELS 2006**

Avant de laisser la parole à Monsieur MAES, Monsieur le Président précise que ces budgets sont conformes aux orientations budgétaires.

## **7. BUDGET GENERAL**

---

### **Dépenses d'exploitation :**

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 011 : charges à caractères général** : 82.928 € contre 78.424 € au budget primitif 2005. Postes en augmentation : frais postaux liés aux lettres d'informations destinées aux usagers concernant les contrôles périodiques d'assainissement) – maintenance (photocopieur – alarme).

**Chapitre 012 : charges de personnel** : 181.071 € contre 143.742 € réalisés en 2005 (rémunération de l'attaché sur une année entière).

**Chapitre 67 : charges exceptionnelles** : pas de crédits prévus en 2006 suite à l'évolution de la M 14. Les subventions d'équipement en nature se trouvent transférés en section d'investissement au compte 204 « subventions versées »

**Chapitre 042 (68) : opérations d'ordre de transfert entre section** (amortissements) : 44.520 € pour les amortissements en cours. En 2007 il y aura lieu de prévoir l'amortissement des subventions d'équipement en nature perçues en 2006.

**Chapitre 023 : virement à la section d'investissement** : pour le financement sur fonds propres des travaux d'électrification rurale (161.562 €) et 27.431 € pour les travaux neufs d'éclairage public.

#### **RECETTES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 70 : produits des services** : 97.981 € dont 4.300 € d'énergie réservée et 93.681 € de remboursements des budgets annexes (eau potable – assainissement et SPANC).

**Chapitre 74 : dotations – subventions et participations** : 237.260 € (participations des communes et des SIAEP à l'administration générale – du SICROM et du SEICE – de la F.D.E. et des communes aux travaux d'éclairage public – d'E.D.F. pour les reversements des tickets bleus). 104.082 € de participation à l'équilibre des autres sections (administration générale et éclairage public).

**Chapitre 002 : excédent reporté** : 694.034,00 € (report de l'excédent d'exploitation de l'année N – 1 en électrification rurale pour 695.322,00 € et du déficit en Eclairage Public pour 1.288,00 €).

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement** : 14.679,39 € (report du déficit de l'année N – 1 en Electrification Rurale).

**Chapitre 20 : immobilisations incorporelles** : 1.000 € pour le remplacement d'un poste informatique.

**Chapitre 204 : subventions d'équipement versées** : 46.128 € de subventions d'équipement en nature reçues (subvention accordée par le S.S.E. aux communes pour les travaux neufs d'éclairage public et l'opération « coffret forain »).

**Chapitre 23 : immobilisations en cours** : 526.378 € + 84.770 € de reports. Essentiellement pour les travaux d'Electrification Rurale.

**Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée** : 171.560 € + 6.563 € de reports pour les travaux neufs d'éclairage public.

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement** : 40.311,00 € (report de l'excédent d'investissement de l'année N – 1 (24.461,00 € pour l'Administration Générale et 15.850,00 € pour l'éclairage public).

**Chapitre 10 : dotations – fonds divers et réserves** : 8.476 € (F.C.T.V.A. sur les opérations de l'année N – 2).

**Chapitre 13 : subventions d'investissement reçues** : 277.954 € + 85.320 € de reports (subventions FACE – Conseil Général – F.D.E. pour les opérations d'Electrification Rurale).

**Chapitre 27 : autre immobilisations** : 79.602 € de reversement par E.D.F de la T.V.A. sur les travaux d'Electrification Rurale.

**Chapitre 040 (28) : opérations d'ordre de transfert entre sections** (amortissements) : idem chapitre 042 (68) de la section d'exploitation.

**Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée** : 171.560 € + 1.324,64 € de reports pour les travaux neufs d'éclairage public et 5.238 € de reports pour l'opération « coffrets forains ».

Ce budget primitif principal se présente donc de la façon suivante :



**ADMINISTRATION GALE****ELECTRIFICATION RURALE****ECLAIRAGE PUBLIC****TOTAUX**

	Propositions	Reports	Totaux	Propositions	Reports	Totaux	Propositions	Reports	Totaux	
Dépenses exploit.	323.019,00 €	0	323.019,00 €	294.738,52 €		294.738,52 €	104.716,00 €	0	104.716,00 €	722.473,52 €
Dépenses investis.	43.000,00 €	0	43.000,00 €	543.904,39 €	90.008,50 €	633.912,89 €	214.841,00 €	1.324,64 €	216.165,64 €	893.078,53 €
<b>Totaux</b>	<b>366.019,00 €</b>	<b>0</b>	<b>366.019,00 €</b>	<b>838.642,91 €</b>	<b>90.008,50 €</b>	<b>928.651,41 €</b>	<b>319.557,00 €</b>	<b>1.324,64 €</b>	<b>320.881,64 €</b>	<b>1.615.552,05 €</b>
Recettes exploit.	323.019,00 €	0	323.019,00 €	902.659,00 €		902.659,00 €	104.716,00 €		104.716,00 €	1.330.394,00 €
Recettes investis.	77.457,00 €	0	77.457,00 €	519.117,52 €	114.795,37 €	633.912,89 €	214.841,00 €	1.324,64 €	216.165,64 €	927.535,53 €
<b>Totaux</b>	<b>400.476,00 €</b>	<b>0</b>	<b>400.476,00 €</b>	<b>1.421.776,52 €</b>	<b>114.795,37 €</b>	<b>1.536.571,89 €</b>	<b>319.557,00 €</b>	<b>1.324,64 €</b>	<b>320.881,64 €</b>	<b>2.257.929,53 €</b>
<b>EXCEDENTS</b>	<b>34.457,00 €</b>	<b>0</b>	<b>34.457,00 €</b>	<b>583.133,61 €</b>	<b>24.786,87 €</b>	<b>607.920,48 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>642.377,48 €</b>

Ce budget principal 2006 est adopté à l'unanimité.

## **8. BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU POTABLE**

---

### **DEPENSES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 011 : charges à caractère général** : 270.607 € - prévisions conformes aux orientations budgétaires.

**Chapitre 012 : charges de personnel** : 290.891 € contre 234.303 € en 2005. Augmentation due au recrutement d'un contractuel en remplacement d'un agent en congé pour longue maladie plus un emploi supplémentaire prévu pour le remplacement des futurs départs à la retraite.

**Chapitre 66 : charges financières** : 3.546 € (intérêts de l'emprunt).

**Chapitre 042 (68) : dotations, amortissements et provisions** : 27.340 €

### **RECETTES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 13 : atténuation de charge** : 17.744 € de remboursement par la C.N.P. des salaires sans les charges patronales de l'agent en longue maladie.

**Chapitre 74 : dotations – subventions et participations** : 499.714 € - participations des communes et des S.I.A.E.P. aux travaux de maintenance et d'entretien des réseaux, participations à la gestion des plans y compris la part du S.E.I.C.E.

**Chapitre 77 : produits exceptionnels** : 5.870 € pour l'amortissement des subventions pour les groupes électrogènes.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 16 : emprunts et dettes** : 3.042 € pour le remboursement du capital de l'emprunt.

**Chapitre 20 : immobilisations incorporelles** : 8.000 € pour l'acquisition d'un logiciel de télésurveillance des stations de pompage.

**Chapitre 21 : immobilisations corporelles** : 27.500 € + 29.000 € pour un véhicule supplémentaire et un véhicule de remplacement.

**Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée** : 300.000 € pour les travaux en mandat (S.I.A.E.P. des Grands Aulnois et d'Olizy Primat). Ce montant approximatif sera éventuellement augmenté par décision modificative budgétaire si nécessaire.



## **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement** : 37.782 € (excédent d'investissement reporté de l'année N – 1).

**Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée** : idem dépenses d'investissement.

Ce budget primitif annexe eau potable se présente donc de la façon suivante :

	Propositions	Report	Totaux
Dépenses d'exploitation	600.674,00 €		600.674,00 €
Dépenses d'investissement	344.412,00 €	29.000,00 €	373.412,00 €
	-----	-----	-----
-	945.086,00 €	29.000,00 €	974.086,00 €
Recettes d'exploitation	787.155,00 €		787.155,00 €
Recettes d'investissement	373.412,00 €		373.412,00 €
	-----		-----
-	1.160.567,00 €		1.160.567,00 €
€			
EXCEDENTS	215.481,00 €	- 29.000,00 €	186.481,00 €

Ce budget annexe eau potable 2006 est adopté à l'unanimité.

## **9. BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL**

Il est rappelé que ce budget annexe devrait être clôturé en 2007 – 2008.

### **DEPENSES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 011 : charges à caractère général** : 59.328 € des crédits sont encore prévus cette année pour la mise en place d'un local déconcentré sur le territoire de la Communauté de Communes des 3 Cantons.

**Chapitre 012 : charges de personnel** : 113.851 €(4 techniciens).

**Chapitre 042 (68)** : 8.837 €pour les amortissements.

## **RECETTES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 70 : produits des services** : 41.039 € Remboursement du budget annexe SPANC (75 % des charges de personnel d'un poste de technicien et 40 % pour les autres postes.

**Chapitre 74 : dotations – subventions et participations** : 146.009 € participations des communes au service d'intérêt général et mise à disposition de moyens pour les missions d'assistance au zonage.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Aucune dépense prévue hormis le report du déficit d'investissement de l'année N – 1 soit 8.837,00 €

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Hormis au chapitre 28 un crédit ouvert de 8.837 € pour l'amortissement des immobilisations, aucune recette n'est prévue.

Ce budget primitif annexe assainissement général se présente donc de la façon suivante :

Dépenses d'exploitation	195.532,00 €
Dépenses d'investissement	8.837,00 €
	-----
<b>Total des dépenses</b>	<b>204.369,00 €</b>

Recettes d'exploitation	195.532,00 €
Recettes d'investissement	8.837,00 €
	-----
<b>Total des recettes</b>	<b>204.369,00 €</b>

Ce budget annexe assainissement général 2006 est adopté à l'unanimité.

## **10. PROJET DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPANC**

### **DEPENSES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 011 : charges à caractère général** : chapitre en augmentation 51.624 € contre 36.318 € au budget primitif 2005. Postes en augmentation : les frais de téléphone et le remboursement de frais au budget général et au budget annexe assainissement.

**Chapitre 012 : charges de personnel** : 113.469 € pour 2 contrôleurs et une secrétaire.

**Chapitre 68 : dotations aux amortissements et provisions** : 5.882 € pour l'amortissement de matériel informatique et de mobilier. A signaler que le chapitre 68 subsiste en M 49.

**RECETTES D'EXPLOITATION :**

**Chapitre 77 : produits exceptionnels** : 15.200 € d'aide annuelle accordée depuis 2004 et pour 3 ans par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre des Emplois Relais pour la mise en place du SPANC et les missions annexes d'informations et de formations assurées par le service (dernière année d'aide).

**Chapitre 002 : excédent reporté** : 8.237,00 € (excédent de l'année N – 1).

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 001 : déficit d'investissement reporté** de l'année N – 1 : 2.973,00 €

**Chapitre 21 : immobilisations corporelles** : 2.500 € (acquisition mobilier, matériel de bureau et informatique).

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 28 : amortissements des immobilisations** : idem dépenses de fonctionnement.

Aucune autre recette prévue.

Ce projet de budget primitif annexe S.P.A.N.C. se présente donc de la façon suivante :

Dépenses d'exploitation	170.975,00 €
Dépenses d'investissement	5.473,00 €
	-----
Total des dépenses	176.448,00 €
Recettes d'exploitation	186.577,00 €
Recettes d'investissement	5.882,00 €
	-----
Total des recettes	192.459,00 €

Ce budget annexe S.P.A.N.C. 2006 est adopté à l'unanimité.

# **11. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

Comme le prévoit la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif doit être établi chaque année. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante et communiqué aux Maires des communes avant le 30 octobre.

- Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical, approuve par 101 pour et 0 voix contre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif de l'année 2005 tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et dont un exemplaire sera joint à la délibération.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacun des Maires des communes adhérentes.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Il est précisé que l'emploi créé pour le service eau potable est en cours de recrutement En ce qui concerne le remplacement de l'agent en longue maladie, l'agent recruté sera sous contrat.

Le contrat de Magaly ALLAIN a été renouvelé pour un an. Un appel à candidatures a été lancé pour pourvoir au remplacement de Céline SANTERRE, technicienne et de Gianni RAELLE, contrôleur, tous deux démissionnaires.

Il est rappelé que le syndicat doit transmettre pour le 15 avril son programme de l'année de travaux neufs d'éclairage public à la Fédération Départementale d'Electricité des Ardennes. Les communes doivent donc nous transmettre leur accord pour le 31 mars au plus tard pour une réalisation courant de l'année et bénéficier ainsi des conditions intéressantes des fournisseurs de matériel (commandes groupées).

A ce jour à la connaissance du syndicat, 39 % des communes ont délibéré favorablement pour l'adhésion de nouvelles collectivités au S.P.A.N.C. Il est demandé aux élus de soumettre à leur prochain conseil municipal cette délibération afin que l'arrêté préfectoral soit rapidement pris et que le syndicat puisse intervenir dans ces nouvelles collectivités au plus tôt.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Avant de lever la séance, Monsieur le Président adresse ses remerciements à Monsieur MARIANNE, Directeur départemental d'E.D.F. ainsi qu'à l'entreprise S.C.E.E. pour leur efficace et étroite collaboration avec notre syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à BALLAY, le 10 mars 2005  
Le Président,  
**Patrice GROFF**